



Avis d'appel à candidature N°10
PROGRAMME D'ACCELERATION SAXO 45
SAISON 10/ 2025-2026



La Technopole d'Orléans

CAHIER DES CHARGES

La Technopole d'Orléans publie un appel à propositions dans le cadre de son « programme d'accélération Saxo 45 », à destination des entreprises, dans le but de constituer une liste qualifiée des prestataires auxquels seront confiées les missions décrites ci-après.

Date limite de dépôt des propositions : **1^{er} octobre 2025** par voie électronique.

Contact : Technopole d'Orléans
Matthieu JIMENEZ– Tel : 07 88 30 90 17
Mail : matthieu.jimenez@tech-orleans.fr

Objectif général :

L'association Technopole d'Orléans développe un service d'appui aux entreprises innovantes du territoire. Sous la dénomination de « programme d'accélération Saxo 45 », il s'agit d'accompagner, pour chaque session d'une durée de 8 mois, au maximum 8 entreprises, qui souhaitent accélérer leur développement et lever les freins rencontrés.

Ce programme intensif et personnalisé associe des ressources opérationnelles dédiées aux entreprises, du coaching individuel, des formations adaptées et de la confrontation avec les clients potentiels.

A terme, ce programme d'accélération Saxo 45 permettra de mieux accompagner les projets locaux prometteurs mais également d'attirer sur le territoire des projets extérieurs séduits par cette nouvelle offre de service.

Afin de construire le contenu du programme avec des formations thématiques et de l'accompagnement sur mesure, la Technopole d'Orléans lance un appel à candidatures pour la réalisation des prestations définies au chapitre ci-dessous, « Domaines d'intervention ».

Domaines d'intervention :

L'appel à candidature couvre les prestations suivantes :

- accompagnement dans la démarche d'innovation pour comprendre les besoins des clients/utilisateurs ,
- conseil en marketing (opérationnel, stratégique, digital)
- accompagnement en commercialisation de l'innovation, avec comme objectif : l'engagement client,
- conseil en propriété intellectuelle,
- accompagnement au développement à l'international,
- accompagnement sur la stratégie de prix,
- accompagnement pour le développement de projet innovant (ingénierie R&D, gestion projet),
- accompagnement aux méthodes de management (travail sur le leadership, gestion de l'équipe interne),
- élaboration du modèle économique et des prévisionnels financiers du projet, avec comme objectif de trouver les bons leviers financiers

Les prestations peuvent être sous la forme de formation-action (formation en groupe + plan d'actions individuel sur une même journée, avec ou sous forme de prestation conseil (prestation individuelle d'accompagnement)).

Candidats éligibles :

L'appel à candidature est ouvert aux :

- consultants indépendants,
- sociétés de conseil,
- organismes publics ou parapublics,
- centres techniques,
- structures spécialisées en innovation ou transfert de technologie,
- ...

Les prestataires intéressés par une ou plusieurs des prestations ci-dessus devront faire parvenir leur proposition à Anne Villieu (anne.villieu@tech-orleans.fr), dans les délais pré-cités.

Conditions de validité des candidatures :

Pour être éligible, le candidat devra remplir certaines conditions, notamment en termes de solvabilité et devra être en règle par rapport aux obligations fiscales et sociales.

Le dossier de candidature :

Chaque candidat prestataire du « programme d'accélération Saxo 45 » devra remettre un descriptif pour une ou plusieurs des prestations mentionnées qui comprendra les points suivants :

- ses coordonnées complètes : nom, statut, domaine activité, courriel, tel, adresse postale
- un descriptif détaillé de la prestation envisagée et la méthodologie d'action (**en 4 pages maximum**),
- le nombre de jours nécessaires (global ou par phase ; valeur fixe ou si variable, indiquer les limites),
- le tarif journalier ou le montant global de la prestation si forfaitaire, les frais de déplacement (inclus ou en sus),
- ses références tant françaises qu'internationales ainsi que les partenariats dont il dispose.

Processus d'évaluation et de sélection :

Le comité de sélection interne à la Technopole d'Orléans procédera en trois temps :

1. Une pré-sélection sur la base de l'examen de chaque « proposition » (**4 pages maximum**).
2. Les candidats retenus à l'issue de la pré-sélection seront auditionnés (s'il s'agit de leur première intervention de ce type dans le programme SAXO).
3. Le cas échéant, finalisation par signature d'un bon de commande par la Technopole d'Orléans, relatif à la proposition détaillée.

Critères de sélection :

Seront examinés avec attention les critères suivants :

- référence(s) éventuelle(s) du candidat dans des actions similaires ou proches,
- compétences de l'équipe impliquée dans la réalisation des prestations,
- méthodologie déployée et caractère éventuellement innovant de l'approche utilisée,
- durée de réalisation,
- rapport entre le montant de la prestation et les objectifs visés,
- connaissance des start-up et entreprises innovantes,
- capacité de duplication ultérieure de la démarche pour des opérations similaires.

Païement des prestataires :

Les modalités de paiement des prestations retenues et réalisées au titre du « programme d'accélération Saxo 45 » seront détaillées dans les propositions d'intervention ou les conventions qui seront établies avec chaque prestataire.

Pour les formations-actions, le montant sera intégralement acquitté par la Technopole d'Orléans.

Pour les prestations conseil, en fonction du montant retenu, il se peut qu'il y ait une participation de l'entreprise bénéficiaire. Dans ce cas, les prestataires vont établir deux devis -ou deux conventions-, l'un pour la Technopole d'Orléans, l'autre pour l'entreprise bénéficiaire.

Suivi des prestations :

Le suivi du « programme d'accélération Saxo 45 » sera assuré par les référents de la BU « Accompagnement d'entreprises » de la Technopole d'Orléans, en liaison avec les partenaires financiers du programme.

Pour les prestations de conseil, un rapport final sera exigé afin d'évaluer la valeur ajoutée apportée, l'impact du développement des entreprises bénéficiaires et l'éventuel effet de levier.